

## Campine poursuit sa croissance dans l'économie circulaire avec l'acquisition d'une usine de recyclage de plastiques et de deux usines de recyclage de batteries

Information occasionnelle – 6 juillet 2022 – 17h30

Campine NV, entreprise de recyclage de métaux et de spécialités chimiques à Beerse, Belgique et cotée sur Euronext à Bruxelles, a acquis 3 usines de recyclage en France dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte au bénéfice de Recylex SA. Campine poursuit ainsi ses plans d'expansion dans l'économie circulaire.

Par jugement en date du 6 juillet 2022, le Tribunal de commerce de Paris a approuvé l'offre d'acquisition portant une sélection d'actifs de Recylex SA présentée par Campine. Campine deviendra ainsi le nouvel exploitant des usines de recyclage de batteries au plomb situées à Escaudœuvres (près de Cambrai) et Villefranche-sur-Saône (près de Lyon), France, ainsi que de la société de recyclage de plastiques C2P, filiale de Recylex SA, opérant sur le même site de Villefranche-sur-Saône.

Les 2 sites emploient environ 60 personnes et ont une capacité de recyclage actuel d'environ 90.000 tonnes de batteries et 11.000 tonnes de déchets PP (Polypropylène) plastiques. L'acquisition constitue une extension substantielle en amont du périmètre de recyclage des batteries de Campine et ajoute les plastiques recyclés à sa production de matériaux. Le chiffre d'affaires annuel 2021 (tel que communiqué par Recylex) des activités acquises s'élève à environ 88 millions €.

« C'est un grand pas pour nous », déclare le CEO, Wim De Vos. « Campine est désormais une véritable entreprise de recyclage multi-matériaux. Nous sommes l'une des rares entreprises à recycler et à produire des métaux, des produits chimiques et des plastiques. Avec l'ajout de ces 2 usines de broyage de batterie, nous réalisons également une nouvelle étape vers un taux de récupération des matériaux plus élevé dans nos processus de recyclage des déchets. Campine identifie également des opportunités intéressantes dans l'économie circulaire des plastiques. "Il existe des synergies considérables avec notre activité Specialty Chemicals en termes de technologie et de clientèle. De plus, l'activité de recyclage de plastiques offre de nombreuses opportunités de croissance", conclut le CEO Wim De Vos.

Aujourd'hui, Campine produit environ 60 000 tonnes de plomb raffiné à partir de déchets (principalement des batteries de voitures usagées). À l'heure actuelle, elle ne « démonte » ni ne casse les batteries en différentes fractions de matériaux, mais traite la batterie complète via un four situé en Belgique. Ces nouveaux actifs permettront à Campine de récupérer davantage de matériaux dans le processus de recyclage, comme le plastique PP (polypropylène) du boîtier de la batterie. Nicolas De Backer, qui est nommé directeur général de Campine France, la société française détenue à 100 % par Campine NV et spécifiquement constituée pour les besoins de l'acquisition, précise : « Nous maximiserons le rendement des usines de broyage, en approvisionnant les anciens clients de Recylex et en ajoutant progressivement la casse des batteries utilisées aujourd'hui sur notre site de Beerse. Les sites de broyage seront donc fournisseurs de notre fonderie de plomb belge ».



Campine a versé une somme totale d'environ 0,75 millions € pour les actifs et un complément de prix\*. Campine prendra le contrôle des activités à partir du 7 juillet 2022 et en assumera la responsabilité dès cette date.

Campine maintiendra l'emploi dans les 3 usines et prévoit d'investir entre 8 et 10 M€ au cours 4 prochaines années afin d'améliorer l'efficacité des sites et introduire de nouvelles technologies. Campine a également l'intention de poursuivre les relations avec les fournisseurs, prestataires et clients existants des activités reprises.

La transaction n'implique aucune reprise des dettes de Recylex par Campine. Toutes les instances judiciaires engagées à l'encontre de Recylex n'engageront que cette dernière, qui continuera d'exister en redressement judiciaire. De même, les passifs environnementaux liés à l'ancienne activité de fonderie et aux activités d'affinage de Recylex opérées sur les sites, demeureront la responsabilité de Recylex, seuls les passifs liés à l'activité de broyage acquise étant repris par Campine.

*\* Campine a versé une somme totale d'environ 0,75 M€ pour les actifs ( incluant les stocks de Recylex SA et les titres de C2P) et un complément de prix au titre des stocks de matières premières et de produits finis de Recylex SA excédant un certain seuil, et au titre de la trésorerie disponible (après prise en compte du BFR normatif) de C2P. Le montant du complément de prix définitif qui sera déterminé ultérieurement sur la base des montants réels de ces éléments au 7 juillet 2022, est estimé à environ 3,5 M€.*

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Karin Leysen (tél. +32 14 60 15 49)  
(courriel : [Karin.Leyesen@campine.com](mailto:Karin.Leyesen@campine.com))